

**Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat**

le 23 mars 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 DRH 37 Approbation des modalités de lancement et d'attribution d'un marché (article 30 du CMP) relatif à l'élaboration et la correction de devoirs par correspondance pour les agents de la collectivité parisienne (niveau catégorie C).

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le projet de délibération en date du 6 mars 2012, par lequel M. le Maire de Paris soumet à son approbation les modalités de lancement d'un appel d'offres ouvert et lui demande l'autorisation de signer le marché relatif à l'élaboration et la correction de devoirs par correspondance pour les agents de la collectivité Parisienne (catégorie C), pour une durée de un an reconductible trois fois ;

Vu le décret n°2006-975 portant code des marchés publics du 1^{er} août 2006 ;

Sur le rapport présenté par Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de lancement d'un marché selon la procédure adaptée prévue par l'article 30 du code des marchés publics, relatif à l'élaboration et à la correction de devoirs par correspondance pour les agents de la collectivité parisienne (catégorie C) ;

Article 2 : Sont approuvés l'acte d'engagement, les cahiers des clauses administratives et techniques particulières et le règlement de la consultation dont les textes sont joints à la présente délibération, relatif à l'élaboration et à la correction de devoirs par correspondance pour les agents de la collectivité Parisienne, pour une durée de un an reconductible trois fois ;

Article 3 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer le marché résultant de la procédure de consultation, dont les seuils pour un an sont :

Minimum: 50.000 euros HT

Maximum : 200.000 euros HT

Article 4 : Les dépenses en résultant seront imputées sur divers crédits inscrits aux budgets de fonctionnement de la Ville de Paris et de ses budgets annexes, compte budgétaire 011-6184-D, au titre des exercices 2012, 2013, 2014, 2015 et 2016 sous réserve des décisions de financement.